



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la formation professionnelle
initiale et continue



Devenir...

DDFPT

**Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques**



Missions

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements technologiques et/ou professionnels. Il est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement. Il exerce des responsabilités au niveau des enseignements, de la pédagogie, des locaux et matériels, de la sécurité, des relations extérieures notamment avec les entreprises.

- Organiser les enseignements professionnels et technologiques.
- Coordonner et animer les équipes d'enseignants.
- Conseiller le chef d'établissement.
- Assurer la communication autour des formations professionnelles et technologiques.
- Développer les relations avec les partenaires extérieurs.

*Plus de détails sur la fonction de DDFPT :
Circulaire n°2016-137 du 11/10/2016*

Choisir de devenir DDFPT

Une évolution de carrière pour :

- **Contribuer au développement** des formations professionnelles et technologiques, voie scolaire et apprentissage.
- **Participer à la conduite de projets.**
- **Prendre des responsabilités** dans un établissement.
- **Être associé à la prise de décisions** avec l'équipe de direction.
- **Occuper une fonction transversale** et plus polyvalente.
- **Enrichir son parcours** professionnel.

Qui peut être DDFPT ?

Les professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel, sans distinction de disciplines, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et disposant notamment des qualités suivantes :

- Esprit d'initiative.
- Disponibilité et réactivité.
- Sens de la coopération, de la communication et du travail d'équipe.
- Aptitude au travail en mode projet.
- Maîtrise du système éducatif et du dispositif de l'apprentissage.

LES 3 ÉTAPES

pour DEVENIR DDFPT

01

Obtenir une habilitation aux fonctions (valable 3 ans)

- Dépôt, tout début novembre 2023 (date à confirmer en début d'année scolaire 2023-2024), d'un dossier de candidature auprès de la Division des ressources humaines : ce.dirh2b@ac-dijon.fr
- La composition du dossier et les modalités de l'appel à candidature sont présentées chaque début d'année scolaire dans une note de service communiquée par la DIRH (Direction des ressources humaines) du rectorat aux établissements.
- Examen et sélection des dossiers recevables par une commission académique présidée par le DRH (DRAFPIC, IA-IPR, IEN ET-EG, chefs d'établissement, DDFPT...)
- Entretien en novembre, avec les membres de cette commission
- À l'issue de cette procédure, les dossiers retenus sont intégrés au vivier des candidats DDFPT.



02

Possibilité de participer au mouvement national avant les vacances de fin d'année

03

Exercer l'activité de DDFPT au cours d'une année probatoire intégrant une formation

(ou en tant que faisant-fonction)



Réunion académique d'informations

MERC.
31
MAI 2023

de 14h00
à 17h00

 **Lycée Clos Maire**
4 Rue des Rôles | 21200 Beaune

 **Inscription obligatoire**
avant le 30 Mai 2023
par mail à
marie-agnes.garnier@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Modalités de constitution du dossier

En ligne sur le site

www.ac-dijon.fr



« Métiers, ressources humaines,
concours »



« Recrutements »



« l'académie recrute »



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la formation professionnelle
initiale et continue

Rectorat de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Besançon

10, rue de la Convention - 25000 Besançon
Tél. : 03 81 65 47 00

Rectorat de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Dijon

2 G, rue Général Delaborde - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 44 84 00